Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2017

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, COULLE Katia, PROISY Stéphanie, ANUSET Jean-Marc. MULET Xavier.

Absents Excusés : Pouvoir Mr CHOPIN Christophe à Mr RISBOURG Jean-Luc
Pouvoir Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc
Pouvoir Mme DUBREUCQ à Mr LAMOUREUX Vincent
Mme DROY Nathalie

Absents : Mr FOUCHER Loïc, Mme LIEVOIS Michèle,

Mme ROY Josette est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour : **Délibérations à prendre :**

1/ Acceptation d'un chèque pour vente de ferraille
2/ Ouverture de crédits pour acquisition de 6 kits d'occultation.
3/ Demande de dérogation de constructibilité d'un terrain communal

Synthèse des commissions
Infos
Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, et donne lecture des pouvoirs :

Mr CHOPIN Christophe à Mr RISBOURG Jean-Luc, Mr ITTELET Robert à Mr ANUSET Jean-Marc et Mme DUBREUCQ à Mr LAMOUREUX Vincent.

Absente excusée : Mme DROY Nathalie.

Mme ROY Josette est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents un point à ajouter :

- Ouragan IRMA- Aide aux victimes- Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2017, et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Acceptation d'un chèque pour vente de ferraille

Le Maire indique que la commune a déposé de la vieille ferraille chez GALLOO FLAVIGNY, soit 2,640 tonnes. Cet établissement a fait parvenir à la commune un chèque de 293.25€.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le chèque de 293.25€. Cette recette sera portée au budget primitif 2017.

Objet : Ouverture de crédits pour acquisition de 6 kits d'occultation au stade

Mr MULET Xavier arrive à 20h15.
Le Maire autorise, conformément aux textes et lois en vigueur le virement des crédits ci-après au BP 2017 :

Article 2188 prog. 424 praticables pour podium	-124.00€
Article 2315 prog. 417 aménagements de réseaux électriques	-307.21€
Article 2313 prog. 427 6 kits d'occultation au stade	431.21€

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

Objet : Réalisation d'un béguinage senior et d'un lotissement à Sains-Richaumont et demandes de dérogations :

- à l'article L111-3 du code de l'urbanisme qui pose le principe de la constructibilité limitée en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune, en l'absence de plan local d'urbanisme ou de carte communale (dérogation prévue à l'article L111-4 (4°) du même code)

- à l'article L142-4 (3°) du code de l'urbanisme qui prévoit qu'en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale applicable, les secteurs situés en dehors des parties urbanisées des communes non couvertes par un document d'urbanisme ne peuvent être ouverts à l'urbanisation pour autoriser les projets mentionnés au 4° de l'article L111-4 (dérogation prévue à l'article L142-5 du même code)

Expose :

Le constat **:**
La moyenne des pensions de retraite en France s'établissait en 2012 à 1288 Euros. Ce montant recouvrant par ailleurs de nombreuses disparités entre les catégories socio-professionnelles.
Très souvent, notamment en milieu rural, de nombreux seniors seuls ou en couples occupent un logement non adapté (logement trop grand, et étages devenus inaccessibles, salle de bain, cuisine, portes, circulations non adaptées).

Au- delà de l'inadaptation du logement, les études d'opinion montrent que la plus grande souffrance des seniors réside dans le **manque de relations sociales.** La solitude est très mal vécue par beaucoup d'entre eux et cela peut avoir des conséquences graves sur leur santé.

De plus, la non adaptation du logement est une source d'accidents domestiques (fracture du col du fémur par exemple) dont les conséquences sociales et financières pour la collectivité peuvent être très importantes.

Le projet

Fort de ces constats, le Conseil municipal de Sains-Richaumont a souhaité porter un projet permettant de conjuguer logements adaptés à coûts maîtrisés et rupture de l'isolement.

Ce projet immobilier situé à proximité immédiate du collège, des écoles et du centre bourg a pour objectif d'offrir aux populations vieillissantes de la commune et de l'intercommunalité une solution d'hébergement à un coût maîtrisé (logements sociaux), adapté de par sa conception aux prémices de la dépendance et permettant du fait des espaces communs et de l'animation de rompre l'isolement des personnes seules.

Sur la base d'un programme établi par la commune, l'opérateur retenu réalisera un programme de 20 logements (maisons individuelles) pour seniors non dépendants (80% de logements de type 2 et 20% de logements de type 3) présentant l'ensemble des équipements permettant aux seniors de cette partie rurale du canton un vieillissement heureux et en toute sécurité.

Les équipements des maisons individuelles :

- Cuisine intégrée avec plan de travail amovible
- Salle de bain normes handicapées (douche à l'italienne)
- Circulations intérieures adaptées (normes PMR)
- Portes coulissantes
- Câblage informatique permettant la mise en œuvre des services d'appel d'urgence

Par ailleurs, il sera réalisé, à proximité immédiate, une pièce d'animation d'environ 100m2, équipée d'une cuisine et de mobiliers permettant le développement d'activités diverses (culturelles, sportives, culinaires et autres)

Par ailleurs, un petit lotissement permettant l'accès à la propriété (1O parcelles environ) et l'accueil de populations nouvelles complétera l'ensemble et permettra tout à la fois :

- le développement du caractère intergénérationnel du projet_(écoles, béguinage senior et logements individuels)
- L'équilibre économique de la globalité du projet

Le cahier des charges de ce lotissement sera élaboré en concertation avec les paysagistes et architectes de l'Etat afin d'assurer une bonne intégration des projets dans l'environnement proche et lointain.

Ce programme sera entièrement réalisé par un bailleur social, choisi après un appel à concurrence parmi ceux qui opèrent dans le département de l'Aisne. L'ensemble des coûts annexes tels que réseaux, VRD, assainissement, éclairage public et seront entièrement à la charge du bailleur. Ce projet n'aura aucune incidence financière sur le budget communal.

Le terrain d'implantation :

La zone d'implantation du projet, propriété de la commune, se trouve au nord du centre bourg

à quelques centaines de mètres de la rue du Général de Gaulle, voirie principale de la commune, et de ses services.

Situé au lieu-dit « La Ruelle Lacroix », il se situe entre les établissements scolaires (collège et école) et le lotissement Les Mulquiniers. Il est constitué d'une grande parcelle communale cadastrée :

Section AD n°1 pour une contenance de 14 048 m2

De forme trapézoïdale, ce terrain est délimité de la façon suivante :

- au Nord, des champs cultivés,
- à l'Ouest, le city stade, ses parkings et éventuellement la future salle culturelle en cours de réflexion,
- au Sud et Sud-Ouest, le pôle scolaire
- à l'Est, le lotissement d'habitations Les Mulquiniers.

Aujourd'hui exploité par un agriculteur de la commune, sous la forme d'une convention d'occupation précaire visée par l'article L 411-2-4-3 du code rural signée le 18 Octobre 2002.

Conformément à l'article 5 de ladite il a été demandé en entretien et par courrier recommandé en date du 11 septembre 2017 à Monsieur Luc HINCELIN, exploitant de libérer les terres dans un délai de six mois.

La surface concernée par le projet représente environ 1/100 des surfaces cultivées par Monsieur Luc HINCELIN.

<u>Ce projet sera sans conséquence pour l'agriculteur</u>

L'intérêt du projet :

La France n'a jamais compté autant de seniors. Surtout, elle n'a jamais compté autant de seniors pouvant vieillir chez eux en autonomie (avec des aides adaptées au degré de leur dépendance). Les personnes âgées souhaitent majoritairement vieillir chez elles à proximité des personnes qu'elles connaissent et surtout dans un environnement familier. Elles sont à la recherche d'un « chez-soi social » où elles pourront vivre en autonomie parmi des personnes qui leur ressemblent. Outre l'isolement, surtout après la rupture avec son conjoint, il n'est pas toujours évident d'adapter son logement. Parfois coûteuse, cette adaptation est également source de nuisances et implique d'avoir pleinement conscience de son état de santé. Dans ce contexte, le béguinage senior envisagé par la commune de Sains-Richaumont offrira une solution adéquate pour celles et ceux qui souhaitent profiter d'un logement plus adapté à leur vieillissement, de services à la carte (développés par le tissu associatif du canton) et d'un environnement sécurisé dans un cadre permettant le maintien des liens sociaux et la rupture de l'isolement.

Le recensement des besoins menés tant à l'échelle de la commune que de l'intercommunalité montre non seulement l'intérêt d'un tel projet mais son attente par la population.

Justification du site :

Le site d'implantation du projet est la propriété de la commune et fera l'objet d'une cession au bailleur retenu après réception de l'avis de la direction des finances publiques.

L'absence de fonciers disponibles et adaptés sur le territoire de la commune a conduit au choix de ce site par la commune, même si en l'état du droit de l'urbanisme ce dernier est supposé inconstructible.

La proximité avec les pôles scolaires et le développement d'un petit lotissement va permettre le développement de passerelles intergénérationnelles comme cela a pu être le cas dans les communes d'implantation de projets identiques (commune de Mardeuil par exemple).

Enfin ce site est parfaitement desservi par la voirie communale et le développement du béguinage senior n'engendrera pas de coûts financiers pour la commune.

Pour autant, conscient de devoir maîtriser son développement, la commune a prescrit par délibération en date du 06 juillet 2017 l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Ce document de planification à l'échelle communale pourrait devenir exécutoire dans un délai de 2 à 3 ans.

La commune ne peut attendre la finalisation du PLU pour réaliser son projet d'aménagement.

A défaut, elle perdrait son partenariat avec le bailleur social retenu et ne pourrait plus répondre aux objectifs qu'elle s'était assigné en ce qui concerne l'hébergement des seniors et le bien vieillir en milieu rural qu'elle souhaite offrir à sa population.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus,

De délibérer favorablement aux demandes de dérogations prévues par les articles L111-4 (4°) et L 142-5 du code de l'urbanisme relatives d'une part, à la constructibilité limitée dans les communes dépourvues de plan local d'urbanisme ou de carte communale et d'autre part à l'urbanisation limitée dans les communes non couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale applicable pour la réalisation du programme immobilier tel que décrit ci-dessus.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité favorablement aux demandes de dérogations prévues par les articles L111-4 (4°) et L 142-5 du code de l'urbanisme relatives d'une part, à la constructibilité limitée dans les communes dépourvues de plan local d'urbanisme ou de carte communale et d'autre part à l'urbanisation limitée dans les communes non couvertes par un Schéma de Cohérence Territoriale applicable pour la réalisation du programme immobilier tel que décrit ci-dessus.

Objet : Ouragan IRMA- Aide aux victimes- Attribution d'une subvention à l'Association CROIX ROUGE FRANCAISE

Suite à l'ouragan IRMA qui a frappé les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélémy, le Maire propose de venir en aide aux nombreuses victimes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote l'attribution d'une subvention d'un montant de 150€ au profit de l'Association CROIX ROUGE FRANCAISE, en soutien à leur action d'aide aux victimes de la catastrophe. RIB FR76 3000 4028 3700 0105 7425 794.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la présente délibération.

Synthèse des commissions :
Mr Vincent LAMOUREUX : Manifestation journées du patrimoine les 16 et 17 septembre 2017 « Sains-Richaumont vu du ciel ». Exposition. L'Association Histoire Locale et Patrimoine propose de revenir sur 100 ans de vues aériennes autour de Sains-Richaumont, depuis la naissance de l'aviation à l'arrivée des drones.
Fête des Prêlets des 23/24/25 septembre 2017, au programme :
Samedi 23 : Concours de pétanque, disco.
Dimanche 24 : Animation GINCOUNTRY.
Lundi 25 : Distribution de tickets de manèges aux enfants, Mme Josette ROY propose son aide.
Olympiades de la jeunesse les 30 septembre et 1er octobre 2017. La Municipalité accueillera des équipes de différents pays (Belgique, Emirat de Sharjah, France, Sardaigne et Tunisie) pour des confrontations ludiques autour des jeux traditionnels.
Programme : samedi 30 septembre : présentation des délégations, jeux-marché du terroir place de la mairie. Bal folk salle polyvalente.
Dimanche 1er octobre : finale des jeux.
Distribution de flyers et d'invitations aux membres du Conseil Municipal.
Remerciements à Mrs Christophe COULON et Pierre-Jean VERZELEN pour les subventions de la Région et du Département accordées pour l'organisation de cette manifestation.

Mme Annie DOUBLEMARD : Chemins de Picardie. Tout est cartographié. Le dossier est déposé à la Région afin d'obtenir une subvention pour plantation de haies. Plantation prévue sur le chemin du calvaire route de Housset et chemin route de Chevennes. Mme Katia COULLE rappelle que le réseau électrique du « projet éolien », passe dans l'un de ces chemins.
Mr Le Maire indique que le cablage se fera sans doute au centre du chemin et n'impactera pas la plantation de haies.
Mme Annie DOUBLEMARD propose une réunion avec les agriculteurs, les chasseurs et les membres du Conseil Municipal pour présenter le travail effectué et le projet de réimplantation des haies.

Mme Annie DOUBLEMARD : Passage du jury des villes et villages fleuris, pas très concluant.
Le Cagin n°17 : une réunion de la commission sera bientôt programmée, il faut d'ores et déjà prévoir les futurs articles.

Questions diverses :

Mr Vincent LAMOUREUX : indique que des habitants demandent de revoir les horaires d'ouverture et de fermeture des cimetières.

Pour revenir sur l'Ouragan IRMA : prochain info mairie, faire savoir qu'une urne sera mise en mairie, afin de venir en aide aux nombreuses victimes frappées par cette catastrophe.

Mr Jean-Luc RISBOURG : il faudrait revoir l'entretien des cimetières et propose une remise en herbe.

Mme Annie DOUBLEMARD : Il existe une catégorie de pelouse ne nécessitant qu'une par an.

Mr Jean-Luc RISBOURG : Travaux aux logements communaux rue des alouettes, une réunion de la commission des travaux est à prévoir.

Mme Katia COULLE : concernant la suppression des contrats d'avenir et contrats d'insertion, la commune rencontre- t-elle des difficultés ?

Le Maire, indique que pour le moment les contrats en cours ont été renouvelés juste avant l'annonce de la suppression.

Mr ANUSET Jean-Marc : remercie la commune pour l'aide apportée lors de la cérémonie au cimetière militaire de LE SOURD.

Mr ANUSET fait remarquer le gros problème de stationnement rue du Général De Gaulle face au magasin Technic Services, il serait bon de limiter le stationnement d'un seul côté de la route (côté Technic Services).

Mme Annie DOUBLEMARD signale que de l'eau coule au niveau du mur de l'ancienne école maternelle (problème de gouttière).

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'apprenti Dany LIMAGE, agent communal a donné sa démission à compter du 1er septembre 2017.

Le Maire donne des informations quant au futur départ à la retraite du Docteur Daniel ARNOULD.

Séance levée à 21 heures.